



VILLE DE GIF

DAST - GR/SB
2022 - n° A 545

**Arrêté du maire
portant réglementation provisoire de circulation et de stationnement
Mail Pierre Potier**

Le maire de Gif-sur-Yvette,

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux pouvoirs de police du Maire,
- VU les dispositions du Code de la route,
- VU l'article R 610.5 du Code pénal relatif aux contraventions,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
- **CONSIDÉRANT** que l'entreprise SHARP Ingénierie – 7 passage Thiéré – 75 011 PARIS, doit réaliser des travaux d'aménagement du restaurant Mc Donald's, du lundi 2 janvier 2023 au dimanche 30 avril 2023, mail Pierre Potier,
- **CONSIDÉRANT** qu'en raison du déroulement de ces travaux d'aménagement, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement sur cette voie,

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 2 janvier 2023 au dimanche 30 avril 2023, l'entreprise SHARP Ingénierie réalisera des travaux d'aménagement du restaurant Mc Donald's, mail Pierre Potier. Une place de stationnement sera réservée sur la place de livraison de la rue Sébastienne Guyot et une seconde place de stationnement sera réservée sur la place de livraison sur la rue André Blanc Lapière. **La circulation automobile sera maintenue en permanence.** La vitesse sera limitée à 20 km/heure. **Le stationnement sur la chaussée, les trottoirs et les accotements sera strictement interdit.**

Article 2 : La circulation des piétons et des cyclistes sera maintenue en permanence.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux d'aménagement.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, ou en cas d'absence ou d'empêchement, l'un des adjoints de la direction générale, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :

- publiée par voie dématérialisée sur le site de la commune le : **22 DEC. 2022**
- notifiée à M. le chef de la brigade de gendarmerie de Gif, M. le chef du groupement Nord du SDIS de Palaiseau, M. le chef du centre d'intervention de Gif, MM. les agents de la police municipale, l'entreprise SHARP Ingénierie,
- affichée à la porte de la mairie,
- annexée au registre des arrêtés du maire ainsi qu'au recueil des actes administratifs.

Fait à Gif-sur-Yvette, le **22 DEC. 2022**

Le maire

Michel BOURNAZ



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr